Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240403-DEC202435-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

0 3 AVR 2024

DEC202435
FINANCES ;
Location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école maternelle des quatre vents au restaurant municipal: signature du contrat (été 2024)

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT la décision d'installer le centre de loisirs à l'école des quatre vents pour les vacances scolaires de l'été 2024, soit du 8 juillet au 23 aout,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le transport des enfants fréquentant le centre de loisirs de l'école maternelle des Quatre Vents au restaurant scolaire municipal les lundis, mardis et jeudis afin qu'ils puissent déjeuner le midi,

CONSIDERANT la proposition de la société KEOLIS Allier en date du 28 mars 2024,

DECIDE d'accepter le devis de la société KEOLIS Allier assurant une prestation transport avec chauffeur des enfants pour un coût journalier de 125 € TTC, soit un total de 2 500 € TTC pour la période.

Date d'effet du contrat : 8 juillet 2024.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)